

COMMISSIONS CULTURE ACTIONS 2009-2010

3 commissions par année universitaire

Dates limite de réception des dossiers	Dates commissions et lieux
Vendredi 27 novembre 2009 à 16h30	1 ^{ère} commission en Avignon : Mardi 15 décembre 2009
Vendredi 26 février 2010 à 16h 30	2 ^{ème} commission sur Aix en Provence : Jeudi 11 mars 2010
Vendredi 21 mai 2010 à 16h30	3 ^{ème} commission sur Marseille : Jeudi 1 ^{er} juin 2010

Pour tout dossier CultureActionS :

Le projet doit obligatoirement être présenté au Service Culturel avant le dépôt de la demande de subvention.

Tous les porteurs de projet devront rencontrer le service culturel pour présenter leur projet avant de déposer leur dossier de demande CultureActionS.

Vous pouvez prendre rendez-vous par email, nous vous recontacterons:

culture@crous-aix-marseille.fr

Tout dossier déposé sans avoir été présenté préalablement au Service Culturel sera refusé.

PROJET « CULTURE-ACTIONS »

Les commissions Culture ActionS apportent une aide financière et logistique aux projets étudiants qui peuvent prendre les formes de concerts, d'ateliers, festivals, journal, création et autres projets d'animations dans les cités universitaires, cafétérias et restaurants universitaires qui relèvent de :

1-La culture : dans les domaines du théâtre, de l'audiovisuel, du multimédia, danse musique, l'écriture, les arts plastiques, la culture scientifique...

2-L'action , sur le thème de l'engagement : dans les domaines de la citoyenneté, l'économie, l'environnement, l'humanitaire, le sport, la solidarité....

➤ Critères d'admissibilité du projet

- le projet doit être porté par un ou des étudiants: c'est à dire être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille délivrant le statut étudiant).
- que le projet ne fasse pas partie du curriculum universitaire¹
- dossier complet et remis dans les délais indiqués,
- que le projet ne soit pas réalisé à la date limite de dépôt du dossier
- que le CROUS ne soit pas le seul partenaire: financier ou matériel.
- que le projet soit un premier projet ou une réédition innovante²
- que l'aide financière soit destinée à un projet ponctuel: elle ne peut être destinée ni à une dépense d'investissement ni à un fonctionnement associatif et ne peut être en aucun destinée à l'achat de matériel, tels que des caméscopes, appareils photos...

¹ **Qu'est-ce qu'un projet relevant du curriculum universitaire ?**

- les projets sanctionnés par une note ou toute autre forme d'évaluation.
- les projets donnant lieu à la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport.
- les projets tutorés (même sans évaluation) par un ou des professeurs.
- les projets dont l'objet est identique au sujet de recherche universitaire du ou des porteurs de projet.

² **Réédition innovante et bilans**

Le projet doit avoir évolué dans sa forme et dans son contenu.

➤ Critères d'appréciation :

Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants : retombées visibles et significatives,

Budget équilibré: avec co-financements, aides matérielles ou logistiques à mentionner,

Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres: pas de reconduction d'un événement à l'identique.

Projet participant à la vie étudiante en cités, restaurants et cafétérias universitaires

Le bilan financier et moral

Le bilan financier et moral devra être rendu au Service Culturel dans un délai de 6 mois maximum après la réalisation du projet. Si cette pièce ne figure pas dans nos dossiers nous ne pourrons accepter de subventionner un prochain projet. Si le bilan n'est pas fourni, aucune subvention ne sera accordée à l'association pour un autre projet.

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

➤ La procédure

Les projets sont instruits, sélectionnés et le niveau de subvention déterminé, en 2 temps :

1. Prise de rendez-vous auprès du Service Culturel avant le dépôt définitif du dossier.

Le Service Culturel du CROUS accueille les projets et donne éventuellement à leurs porteurs les conseils nécessaires avant présentation devant la commission et dans l'élaboration de celui-ci (budget, mise en forme...) Le dossier doit être présenté en temps et en heure et nous être envoyé sous format informatique, word ou open office.

2. Présentation orale du projet devant la commission Culture-Actions

Il y a 3 commissions par année universitaire (en décembre, en mars et en juin)

Les dates limites de dépôt des dossiers sont indiquées sur le site du CROUS d'Aix-Marseille et en première page du dossier.

Ces commissions sont constituées par des étudiants élus et par des membres des institutions suivantes: CROUS, Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, Centre Régional d'Information Jeunesse, Défi Jeune, Maison Aixoise de l'Étudiant, des représentants des quatre Universités et du Rectorat.... Les membres de la commission ont également une mission de conseil au moment de la présentation des projets. Le but n'est pas d'empêcher un projet d'exister mais bien de l'accompagner et de le faire vivre.

➤ Obligations

En cas d'avis favorable rendu par la Commission, une demande de subvention vaut engagement à informer régulièrement le CROUS de l'état d'avancement et de réalisation du projet, des modifications qui pourraient être apportées dans sa réalisation au travers d'un bilan financier et moral mais aussi de ne pas oublier de mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communications. Si des actions doivent être effectués dans les locaux du CROUS, une convention doit être signée entre le service culturel et l'association concernée.

➤ Le mode de versement de la subvention allouée

Le paiement de la subvention votée, se fait par virement administratif sur le compte bancaire désigné du porteur du projet (une personne physique ou morale) dans un délai de 2 mois. Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.

Prix nationaux

Chaque CROUS a la possibilité de sélectionner les dossiers de demande de subvention au dispositif Culture-ActionS qui leur paraissent les plus pertinents pour concourir au niveau national aux 4 prix spéciaux ci-dessous :

1. Prix Culture
2. Prix Actions
3. Prix national étudiant de la création artistique
4. Prix national étudiant de culture scientifique et technique

Les montants attribués aux projets choisis par la commission nationale sont de 2000 € (sous réserve de modifications). Cette somme vient s'ajouter à la subvention allouée par la commission Culture-ActionS régionale.

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention est un outil qui doit permettre au CROUS de comprendre la nature de votre projet et surtout d'évaluer son intérêt, sa faisabilité, son élaboration, son fonctionnement et son financement.

Ainsi le dossier a pour fonction de convaincre le financeur potentiel.

Nous vous proposons ci-dessous un exemple de présentation de projet et donc de mise en forme de votre dossier de demande de subvention :

Résumé explicatif du projet

Ecrire un petit résumé expliquant en quelques lignes le contenu de votre projet.

Objectif de cette partie : **une compréhension très rapide de votre projet.**

Le porteur ou les porteurs du projet

Cette partie du dossier doit permettre de savoir qui sont le ou les porteurs du projet.

Décrire ce ou ces derniers c'est mettre en avant les éléments vous définissant dans la logique du projet défendu.

Pour exemples :

- Votre parcours
- L'objet de votre association (le cas échéant)
- Vos motivations
- Vos objectifs généraux
- Vos compétences spécifiques
- Vos partenaires... etc... etc...

Objectif de cette partie :

La dimension étudiante de votre projet

Ce chapitre doit mettre l'accent sur la dimension étudiante de votre projet. En effet vous demandez une aide au CROUS, établissement public ayant comme spécificité la mise en place de services liés à la vie étudiante pour tout ce qui est hors cursus universitaire.

La notion de dimension étudiante est par nature un concept difficile à clairement définir, cependant elle **peut être déterminée par** :

- Le statut des personnes qui font le projet
- le public visé
- le lieu d'exécution du projet
- les répercussions pour la vie étudiante
- le service rendu aux étudiants ...etc ...etc

La communication faite sur et autour de votre projet

Quelle va être la visibilité de votre projet ?

Comment informer le public de votre initiative ?

La réponse à ces questions se fait généralement par la mise en place d'un plan de communication. Ce dernier, en fonction de vos moyens et de vos objectifs, se compose d'une ou plusieurs de ces possibilités :

- Affichage**, en précisant toujours le nombre d'exemplaires / la dimension / le type couleur ou n&b / les lieux de diffusion.
- Tractage** avec les mêmes précisions et s'il est actif (c'est à dire distribution de la main à la main), ou passif (c'est à dire juste en dépôt dans des lieux publics).
- Les médias**, en précisant le type (presse, radio, TV, web) et la méthode (envois de communiqués, achat d'espace publicitaire, conférence de presse, interviews...).
- Ou en apparaissant **dans la communication d'un autre événement auquel votre projet serait associé.**

C'est dans cette partie dite « communication » que vous allez **spécifier la visibilité des partenaires.**

Ex :

- Citation** dans les communiqués de presse.
- Logo** sur les supports de communication.
- Banderole** partenaires sur le site.

Objectif de cette partie :

Montrer quelle stratégie et quels moyens vous allez mettre en place pour faire connaître votre projet, comment vous allez informer et faire venir un public si besoin est.

➤ Le Budget prévisionnel

C'est une des pièces essentielles du dossier !!!

Nous mettons à votre disposition différents dossiers avec des budgets de projets d'années antérieures afin que vous puissiez mieux élaborer les vôtres.

Dépenses/ Charges	Recettes/Produits
Les dépenses, correspondent à l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de votre projet (lister tout ce dont vous avez besoin) Ces éléments sont généralement composés de biens, de services, de salaires, de taxes et de droits.	Les recettes correspondent à l'ensemble des éléments par lesquels vous allez répondre à vos besoins (c'est à dire ce qui est défini par les dépenses)
Vos dépenses doivent être précisées et regroupées sous des chapitres thématiques (fonction de la forme ou de l'objet de la dépense) afin d'en faciliter la lecture Ex : <input type="checkbox"/> Achat de matériel technique <input type="checkbox"/> Salaires <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Voyage <input type="checkbox"/> Taxes...etc etc	Les recettes sont soit financières, soit d'ordre matériels ou humains. Tout comme les dépenses celles-ci doivent être valorisées et classées par type. Les plus courants sont : <input type="checkbox"/> Apports personnels <input type="checkbox"/> Apports partenaires <input type="checkbox"/> Subventions publiques
Chacune des 2 colonnes (dépenses & recettes) est divisée en 2. La première colonne comporte les noms spécifiant les charges et les produits, la seconde la valeur (c'est à dire le prix) de ces mêmes dépenses et recettes.	
La somme totale des produits devant être égale à celle des charges pour que le projet soit réalisable	

Cf : un exemple simple de budget prévisionnel

Exemple fictif de budget prévisionnel pour une exposition photographique ayant pour thème l'Ardèche dans le hall d'une B.U

charges	Produits
Achat matériels photos	Apports personnels
5 pellicules 400 iso 30€	Financier 150 €
Objectifs 35 mm canon 129€	
Cadres 20/30 22,50€	Partenaires
Voyage en Ardèche	Photo minute express 11,90€ remise de 20%
Location voiture 2 jours 150€ essence 45€ hôtel 2 **/ 2 nuits 68€ restaurant (4 repas) 32€	Loc Pro service Remise 15 % 22,90€
Tirages photos	Subventions publiques
Développement 5 pellicules	Université Mtp 1 (FSDIE) 200€
15 tirages 16/24 couleurs	CROUS Aix Marseille 131,6€
Communication :	Conseil Général (CAP Jeunes) 100€
Photocopies 100 affiches A3 80 €	
Total: 616 €	Total: 616 €

Quelques éléments importants concernant le budget :

- penser à **valoriser même les apports en nature**
- penser à **valoriser vos apports personnels**
- penser à **valoriser les remises**

En ce qui concerne **l'évaluation des subventions**, ne pas oublier que c'est un budget prévisionnel, et donc qu'il est évident que vous ne pouvez savoir exactement de combien vont être les subventions allouées à votre projet. Cependant pour les déterminer vous pouvez procéder ainsi :

- Calculer le montant de l'aide financière qu'il vous reste à obtenir** pour réaliser votre projet après avoir additionné vos apports personnels, les partenariats et sponsoring privés et les aides en nature.
- Répartir cette somme entre les différents financeurs publics auxquels vous allez vous adresser.**

Déterminer cette répartition en fonction des informations que vous aurez obtenues auprès des financeurs sollicités afin d'estimer un niveau de demande raisonnable, à la vue de l'enveloppe budgétaire dont ils disposent et la nature de votre projet.

Enfin il est inutile de gonfler les chiffres, mieux vaut s'attacher à valoriser de A à Z l'ensemble des éléments constituant votre projet sans en omettre aucun.

D'une manière générale, il faut aborder le budget comme une pièce comptable mais aussi dans l'esprit comme l'architecture classée et synthétique de votre projet. Celui-ci devant faire apparaître l'ensemble de vos besoins et la manière dont vous y répondez.

LES ANNEXES

A ce dossier vous devez ajouter un second volet composé de toutes vos annexes. Celles-ci sont constituées de l'ensemble des pièces justifiant, argumentant, prouvant ce que vous énoncez dans le dossier de demande de subventions.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies des cartes d'étudiant (porteur de projet + 4 étudiants de l'association),
- Attestations des co-financements acquis,
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire du porteur de projet ou de l'association?
- Pour une association : (à fournir en double exemplaire)
 - Composition du bureau,
 - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
 - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Budget prévisionnel détaillé,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...
- Devis détaillés, attestations

Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.

Date de projet :
 Projet n° :
 Date de commission :
 Subvention CROUS accordée :
 Candidature proposée pour le Prix national Culture-ActionS : oui non

PROJET CULTURE-ACTIONS

Année universitaire 2009-2010

TITRE DU PROJET :

RESPONSABLE DU PROJET

Prénom / Nom :
 Adresse :
 Code Postal: Ville :
 Tél/Port : Mél :
 Études suivies :
 Établissement :

Autres participants étudiants (4 noms maximum) :

Prénom / Nom :
 Tél/Port :
 Établissement :

ASSOCIATION

Nom :
 Adresse :
 Tél/Port : Mél :
 Objectifs :

NATURE ET DOMAINE DU PROJET (PLUSIEURS CASES PEUVENT ETRE COCHEES)

- | | | |
|--|--|--|
| <p>Culture</p> <p><input type="radio"/> Arts plastiques</p> <p><input type="radio"/> Cinéma/Audiovisuel</p> <p><input type="radio"/> Création multimédia</p> <p><input type="radio"/> Culture et découverte</p> <p><input type="radio"/> Culture scientifique</p> <p><input type="radio"/> Danse</p> <p><input type="radio"/> Écriture</p> <p><input type="radio"/> Musique</p> <p><input type="radio"/> Théâtre</p> <p>Autres (précisez) :</p> | <p>ActionS/Engagement</p> <p><input type="radio"/> Citoyenneté</p> <p><input type="radio"/> Santé / Prévention</p> <p><input type="radio"/> Environnement</p> <p><input type="radio"/> Humanitaire</p> <p><input type="radio"/> Solidarité</p> <p><input type="radio"/> Sport</p> | <p><input type="radio"/> Jeune Talent</p> <p><input type="radio"/> Culture scientifique et technique</p> |
|--|--|--|

Réalisation et suivi du projet

Quels vont être les retombées sur le milieu étudiant ?

-Le projet implique-t-il des étudiants durant sa réalisation ?

-Comment allez-vous présenter votre projet à la communauté étudiante si celui-ci ne leur est pas directement adressé ? (soyez imaginatif)

-Comment allez-vous les interpeller, les faire participer ?

-Quels sont les lieux et dates prévues pour la retombée de ce projet ?
(si les dates sont différentes de celles de la réalisation de votre projet)

-Ce projet (ou ces retombées) concerne-t-il un public étudiant particulier ?

Fiches Culture Action

Commission du :

Nom du projet : Représenté par :
Etudiant :
De l'association :

Descriptif du projet

**Cette fiche est très importante : elle sera distribuée aux membres de la commission CultureActionS.
N'oubliez surtout pas de la remplir correctement.
N'hésitez pas à nous contacter pour nous demander conseil.**

DEPENSES	en €	RECETTES	en €
TOTAL		TOTAL	

Demande au CROUS :

Dates et lieux de réalisation du projet : Prolongement auprès de la communauté étudiante : => =>

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies de la carte d'étudiant du responsable du projet et des autres participants
- Attestations des co-financements acquis,
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire de l'association ou du porteur si projet individuel,
- Pour une association : (à fournir en double exemplaire)
 - Composition du bureau,
 - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
 - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.

Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé,
- Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet,
- Projet co-financé,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués,

*** Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.**

La sélection des dossiers :

- Faisabilité du projet et cohérence du budget
- Les critères d'appréciation :
 - Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives)
 - Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :